



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 105248

Texte de la question

Selon une étude menée à la demande de la Fédération française de cardiologie, il apparaît que 9 % des enfants âgés de neuf à onze ans ont déjà fumé et que ce chiffre atteint 32 % pour les 10-15 ans. Ces chiffres, qui sont absolument consternants, sont à rapprocher de la tendance mise en évidence dans le dernier baromètre santé de l'INPES qui conclut à une reprise de la consommation de tabac entre 2005 et 2010. Cette situation particulièrement préoccupante ne peut perdurer plus longtemps. Outre la nécessité de mettre rapidement en oeuvre une véritable politique de lutte contre le tabagisme, il est également souhaitable, sans attendre, de s'assurer de la bonne application des mesures déjà existantes telles l'interdiction de vente aux mineurs et l'interdiction de fumer dans des lieux à usage collectif et accueillant du public. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105248

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)